



Venir en France avec Visa detachement

Par **Mourad90**, le **23/10/2018 à 14:58**

Bonjour, rnrnJ'ai obtenue une carte de séjour pluriannuelle Salarié d'une durée de 4 ans. Mon épouse est dans mon pays d'origine et je ne peux pas commencer le regroupement familial parce que je n'ai pas encore complété 18 mois en France.rnrnMon épouse a eu un accord de sa société pour venir en France en tant que salariée détachée (elle peut demander un visa détachement).rnrnMa question : est-ce qu'elle peut faire cette procédure ou sa société et qu'on ne risque pas d'avoir un refus pour motif qu'elle doit attendre le regroupement familial ?rnrnCordialement.

Par **chris_idv**, le **03/11/2018 à 22:15**

Bonjour,rnrnVotre épouse peut vous rejoindre temporairement avec le statut de salariée détachée, mais le regroupement familial doit en principe être initié depuis le pays d'origine.rnrnCordialement,